

Objet : autorisation pour la « passerelle » entre l'ALSH ou APS de La Luzerne et le cours de danse.

Je soussigné(e) _____ en qualité de _____ de l'enfant
_____ autorise **Marie-Hélène PLASSAN**, professeur de danse dans l'association ou
tout autre bénévole mandaté par **TEMPO Jazz**, Danse, Forme, Yoga, à récupérer mon enfant à l'accueil de l'ALSH ou APS
de La Luzerne avant son cours de danse.

A la fin du cours l'enfant sera : (cocher la mention choisie pour toute la saison 2023-2024)

- raccompagné(e) à l'ALSH (**impossible passé 17h30**)
 raccompagné(e) à l'entrée du bâtiment et remis à un parent.

En vertu de quoi est établie la présente attestation, l'autorisation est valable pour la saison 2023-2024.

Date et Signature du représentant légal :



AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE

Durant la saison 2023/2024, les adhérents de l'Association pourront être filmés ou pris en photo à l'occasion de manifestations organisées ou co-organisées par l'Association **TEMPO JAZZ**, Danse, Forme, Yoga.

Je soussigné(e) : _____
Demeurant : _____

Adhérent ou Mère, Père, Représentant légal de l'enfant : _____

- Autorise la prise de vue **OUI - NON**
 Autorise la publication **OUI - NON**

L'association s'engage à exploiter ces photographies et/ou films en prenant soin de ne pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des adhérents et ceci sur différents supports : écrit, électronique, audio-visuel.

Fait à le Haillan,
Le _____

SIGNATURE :